



## **RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2015**

*Agence culturelle du Conseil Départemental de la Gironde, l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (iddac Gironde) reçoit le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (D.R.A.C. Aquitaine), de Bordeaux Métropole, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, du Ministère de l'Éducation nationale (Rectorat et Inspection Académique) et des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Gironde partenaires.*

Comme chaque année, le rapport moral et financier 2015 est soumis pour approbation au Conseil d'Administration du 9 mai 2016 après débats et amendements. Puis il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (iddac 33) le 6 juin 2016.

## 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2015

### SPECIFIQUES A L'IDDAC

L'année 2015 a été marquée par l'élection à la Présidence de l'iddac le 19 juin 2015, de Madame Michelle Lacoste à la suite des élections départementales de mars. Madame Michelle Lacoste est également Présidente de la Commission Culture du Conseil départemental de la Gironde et succède à Jean-Jacques Benoît, Président de l'agence départementale de 2004 à 2015.

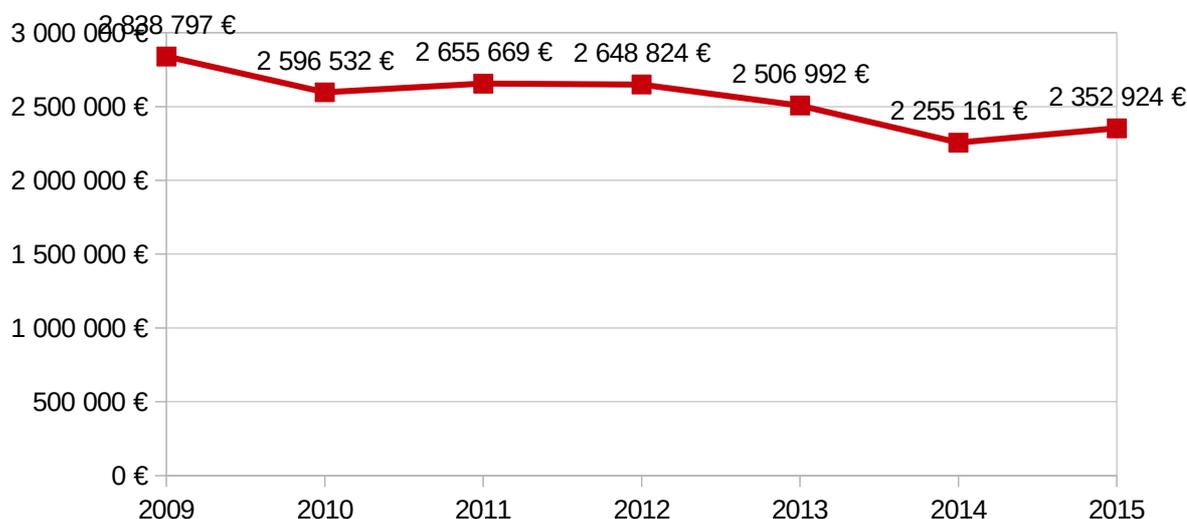
Deux éléments spécifiques à l'entreprise iddac se sont par ailleurs déroulés en 2015 :

- un contrôle URSSAF a été réalisé en décembre 2015, portant sur les exercices 2013 et 2014. La vérification a entraîné un rappel de cotisations d'un montant total de 489 € concernant les dépenses de loisirs effectués par le Comité d'Entreprise Conventionnel de l'agence. L'iddac n'a fait l'objet d'aucune observation.
- l'accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail signé en 2000 a été dénoncé en juin 2015 aux fins de réécriture d'un accord d'entreprise plus en adéquation avec les rythmes de travail de l'Institut. Cet accord a été signé le 29/04/2016 et est en cours de validation par la CNPCIV (Commission nationale paritaire).

Au plan financier, le réalisé 2015 est en hausse de 5% en raison d'une part d'une augmentation des subventions publiques liée à une variation importante des subventions perçues d'avance (+105 000 €) et à l'obtention de la deuxième tranche européenne du projet Grundtvig (+11 000 €) d'une part, et de recettes d'activités et de structure en progression (+ 27 807 €) d'autre part. Ces augmentations compensent largement les faibles baisses de subventions des collectivités publiques (- 42 000 €).

Les recettes ont été de 2 352 924 € (+ 102 957 €) contre 2 249 967 € € en 2014 et le réalisé 2015 de l'agence s'établit en dépenses à 2 323 480 € contre 2 255 160 € en 2014 (+ 3%, +68 320 €, 99% de réalisation). Il s'en suit un résultat de l'exercice excédentaire de 37 561 €, avant projets associatifs.

**Ceci limite la baisse globale de notre réalisé depuis 2009 à - 17,1 % (-20,56% en 2014).**



Après impact des dépenses pour projets associatifs, qui se sont élevées hors investissements pour l'année 2015 à 11 000 €, et des différents produits et charges exceptionnels, le **résultat de l'exercice 2015 est excédentaire de 26 561 €** (-14 084 € en 2014 et - 36 065 € en 2013). La situation nette de l'agence s'établit à 907 122 € au 31/12/2015.

En terme de fonctionnement, cette évolution budgétaire s'est traduite :

■ d'une part, par une **augmentation des moyens** dédiés aux activités (+4% en coûts nets soit +70 748 € en dépenses et + 17 756 € en recettes) ;

■ d'autre part, par une **stabilisation des frais de fonctionnement et de personnels** (- 2 429 €) enrichie par des recettes structurelles de + 10 051 €. Les coûts indirects de structure ne représentent plus que 32% des subventions de l'agence (-1,8%) avec un recours à des temps partiels, des premiers départs à la retraite au 31 décembre 2015 dont l'impact financier ne se fera toutefois ressentir que les années suivantes et le besoin de disposer du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui s'est élevé en 2015 à 46 330 € soit légèrement supérieur à celui de 2014 (43 787 €). L'effectif des personnels permanents de l'agence est ramené au 31 décembre 2015 à 28,60 ETP (29,52 ETP en 2014 ; 30,22 ETP en 2013).

## AU PLAN LOCAL

Suite aux élections départementales de mars 2015, un nouvel exécutif avec à sa tête le Président Jean-Luc Gleyze a été mis en place. Dans ce cadre a été créé un Pôle Culturel Départemental sous l'égide de la Vice-Présidente Isabelle Dexpert et du Directeur Général Adjoint Culture, Documents et Environnement, Eric Des Garets. Ce Pôle Culturel Départemental rassemble les Archives Départementales, la Bibliothèque Départementale de Prêt, la Direction de la Culture et de la Citoyenneté et l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel. La constitution du Pôle Culturel Départemental a été suivie de l'approbation par la collectivité départementale d'un Rapport sur la Culture présenté au BP 2016 du Conseil Départemental de la Gironde en décembre 2015, qui devrait être suivi de l'écriture aboutie d'un Projet Culturel Départemental qui sera présenté en décembre 2016. Ce Projet Culturel Départemental s'intégrera dans les Pactes Territoriaux que devraient signer le Département avec les territoires courant 2016 et compulsera Plan Départemental de la Lecture Publique (2016), Projet Scientifique, Culturel et Educatif des Archives départementales (2016), nouvelle -et première !- convention quinquennale entre l'iddac et son Département (2016-2021). Cette convention, mise en écriture en 2015 et présentée en Conseil d'Administration du 18 janvier 2016, a été signée en mars 2016. Elle s'articule autour de trois grandes missions, et des dix fiches action qui leur sont liées : accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles (médiation), soutien à la vie culturelle et artistique (création) et aménagement culturel des territoires (territoires).

Enfin, la transformation de notre établissement de la Barrière du Médoc et la nécessaire évolution et regroupement des sites iddac de Saint-Médard en Jalles et du Bouscat<sup>1</sup>, n'ont que peu évolué. La Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre de la construction de la ligne D du Tram<sup>2</sup> visant les locaux de la Barrière du Médoc est arrivée à échéance en octobre 2015. Bordeaux Métropole a fait une offre d'acquisition des bâtiments au Département de la Gironde qui a été acceptée et validée en commission permanente du 14 avril 2016. Cette offre stipule que l'iddac pourra conserver ses locaux administratifs pour une durée de trois ans à partir de la date de signature de l'acte de vente, le restant du bâti étant transformé en parking.

## AU PLAN NATIONAL

Depuis 2013, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République sans précédent<sup>3</sup> en terme de modification constitutionnelle, depuis les Lois de décentralisation de 1982.

<sup>1</sup> - Installation provisoire 2002 - Programme établi en 2008 avec le Département.

<sup>2</sup> - Acquisition complète par la Métropole des terrains. Réalisation d'un parking.

<sup>3</sup> Lois du 27 janvier 2014 Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Les Départements ont été ces dernières années sous courant alternatif, parfois condamnés à leur disparition rapide –annoncée dès 2012 avant rétropédalage gouvernemental de l’automne 2013– parfois renforcés de manière indirecte par le seul fait de demeurer la seule collectivité sans bouleversement spatial pour les 5 ans à venir et par la (re)départementalisation surprenante de l’action de l’Etat qui les fortifie, face à des espaces régionaux dont les tailles peuvent parfois s’assimiler à d’autres pays européens.

Car les Départements ne sont pas les seuls à voir se réduire leur capacité à choisir librement leurs politiques. Les Régions perdent également leur clause de compétence générale. Même si l’on peut penser qu’elles sortent renforcées de la réforme territoriale, elles ont à prendre en compte des fusions qui, loin de s’ouvrir comme la page blanche de 1984, risquent de se révéler ardues dans la combinaison d’actions publiques.

L’entité départementale comme collectivité, à défaut de disparaître, se (re)centre donc dans un rôle de solidarités territoriales et humaines. C’est pourquoi en Gironde, le Conseil Départemental a entamé de fortes concertations territoriales (Le livre blanc des territoires) afin d’envisager à l’horizon 2016 la signature de Pactes Territoriaux.

Dans ce cadre, la culture demeure une « *responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l’Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* »<sup>4</sup>. Le Département peut donc jouer un rôle culturel pivot à la croisée de nouveaux et vastes espaces régionaux à construire, et de territoires intercommunaux dont les limites sans cesse mouvantes les contraignent à des adaptations perpétuelles tout en leur offrant la possibilité d’engendrer des dynamiques et des coopérations nouvelles pour la culture à même de faire évoluer nos modèles d’actions publiques.

La culture et d’autres politiques conjointes et complices demeurent donc partagées et s’ouvrent de « nouvelles frontières ». Mais si les compétences culturelles demeurent a priori illimitées, elles s’expriment, hors compétences obligatoires, de manière indéfinie. Dans un temps de raréfaction financière de l’aide publique, voilà qui rend l’action culturelle départementale possiblement optionnelle ou à l’inverse susceptible de se poser comme assembleuse de politiques sectorielles au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale. Car les Départements disposent d’un rôle fondamental tant par leurs compétences sectorielles dans le domaine social (Schémas des personnes âgées et handicapées, Maisons Départementales Solidarités, ...), jeunesse (Collèges), culturel (Schémas des Enseignements Artistiques, Plans Départementaux d’Education Artistique et Culturelle, Archives et BDP,...), environnemental (Espaces naturels sensibles, ...) et de l’insertion professionnelle et économique (emploi, RSA, ESS, ...) que par leur rôle historique dans l’aménagement et l’accompagnement des territoires de proximité.

La construction de politiques culturelles territoriales au bénéfice d’une meilleure cohésion sociale, soit des politiques qui s’appuient sur de véritables projets de territoire et non sur une simple rationalisation plus ou moins effective de l’action publique dans un espace géographique défini, se doit donc de mieux articuler les actions publiques entre et dans les collectivités, dans et entre les personnes privées et publiques qui animent nos territoires départementaux. Voilà qui oblige de nouvelles coopérations publiques-société civile et une conception de l’aménagement du territoire ne se réduisant ni à « planter des enseignes napoléoniennes » qui saupoudrent le territoire d’équipements dits structurants, ni à une action culturelle déconcentrée dans la périphérie de la périphérie avec comme seule logique la proximité ou comme seule question l’animation.

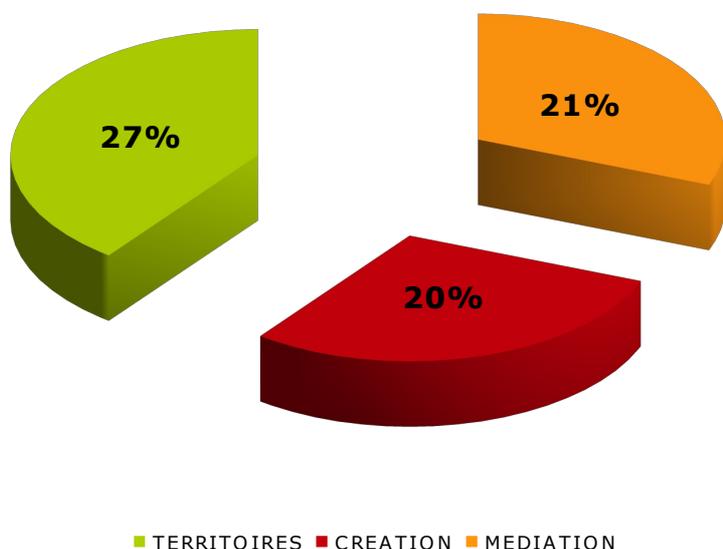
Voilà qui oblige à renouveler nos approches des politiques culturelles départementales au sein d’un Pôle Culturel Départemental en structuration.

## **2 – LES ACTIONS DE L'AGENCE**

Les actions de l’agence s’articulent en 2015, dans le respect de la convention bi-annuelle signée entre l’iddac et son Département (2014-2015). Elles reprennent les cinq fiches actions alors déterminées : ingénierie et ressources territoriales – création et économie de la culture – arts, patrimoines et paysages – éducation et pratiques artistiques et culturelles – arts, culture et actions sociales. Pour plus de lisibilité, les actions sont présentées dans ce rapport moral et

<sup>4</sup> Article 103 de la Loi NOTRe du 7 août 2015

financier 2015 sous chapeau des trois blocs qui structurent dorénavant l'action de l'iddac ainsi d'ailleurs que son organisation. Ces trois grands blocs représentent respectivement :



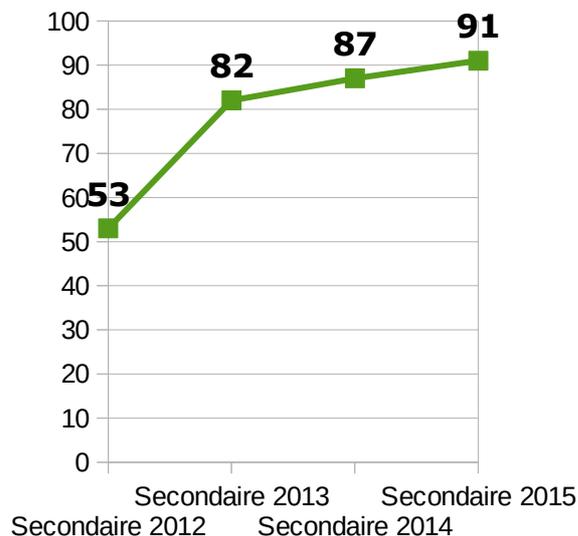
- 27 % du total des subventions en coûts financiers et humains (coûts directs et semi-directs) pour l'aménagement culturel des territoires (ingénierie et les ressources territoriales) ;
- 20 % des activités en coûts financiers et humains (coûts directs et semi-directs) pour le soutien à la vie culturelle et artistique (création et économie de la culture – arts, patrimoines et paysages) ;
- 21 % des activités en coûts financiers et humains (coûts directs et semi-directs) pour l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles (éducation, pratiques artistiques et culturelles – arts, culture et actions sociales).

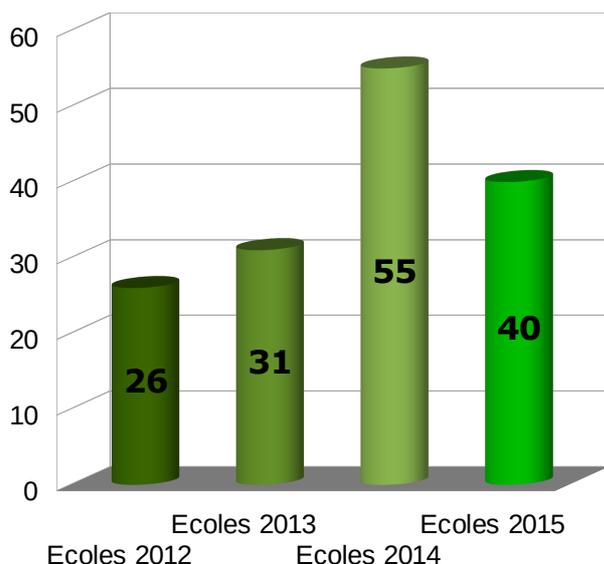
### ACCESSIBILITE AUX PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES - MEDIATION

Le bloc accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles représente en 2015 un réalisé de 427 008 € (202 644 € pour EAC et pratiques ; 224 364 € pour l'action sociale) en progression de 19 324 € par rapport à 2014 (+ 5%).

#### L'éducation et les pratiques artistiques et culturelles

Le volume financier réalisé est en recul par rapport à 2014 mais a été consommé à 101 % au regard du Budget prévisionnel. Ce léger repli n'entame pas les parcours jeunesse menés à l'échelle départementale dans les établissements scolaires du secondaire par l'agence avec son réseau de lieux référents médiation (23 partenaires publics communaux-intercommunaux et associatifs). 118 parcours départementaux se sont ainsi déployés en 2015 dans 80 collèges et lycées de Gironde dont les 4 lycées agricoles contre 113 en 2014. A noter que 27 nouveaux établissements scolaires se sont inscrits en 2015. 2 709 jeunes en ont bénéficié (2 678 en 2014) et 5 sessions de formation en direction des enseignants, médiateurs culturels et artistes ont été réalisées en accompagnement des programmes, grâce au partenariat formalisé avec Canopé (ex CDDP). Le budget réalisé est resté stable : 66 052 € en 2015 en coûts directs contre 66 202 € en 2014. En revanche, le nombre d'établissements primaires accompagnés dans le cadre de la territorialisation de l'éducation artistique et culturelle au travers des Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle s'est réduit : 40 écoles contre 55 en 2014.





Depuis deux années, l'agence culturelle départementale accompagne des intercommunalités dans la définition d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et notamment des enfants. Ces contrats d'éducation artistique et culturelle ne sont ni des labels ni des dispositifs mais des espaces de coopération publique entre institutions et opérateurs culturels, artistiques et éducatifs. Leurs objectifs et finalités varient donc d'un territoire à l'autre. Leurs forces sont d'agrèger des ressources préexistantes et donc de s'adapter et de différencier chaque territoire. A ce titre, un contrat territorial en direction de l'enfance peut agir comme levier pour favoriser coopération publique et transversalité entre domaines éducatifs, socio-éducatifs, artistiques, sociaux voire médico-sociaux.

Les deux contrats en préfiguration depuis deux ans ont bien été signés en octobre 2015 par les EPCI du Libournais, du Réolais en Sud Gironde et de l'Artolie pour une durée de trois ans. Ces territoires intercommunaux avaient été identifiés comme prioritaires dans la Convention 2013-2015 entre l'iddac et le Département, avec contrat rempli. Le nombre total d'écoles (34) n'a pas varié. Naturellement, le financement accordé par le Ministère de la Culture – Drac Aquitaine à l'iddac pour la mise en œuvre de ces parcours a été transféré aux EPCI à la rentrée 2015 (d'où une diminution de -14 150 € pour notre subvention Drac Aquitaine).

De la même manière, la préfiguration d'un quatrième territoire (Cubzaguais et Latitude Nord Gironde) sous la forme d'une territorialisation d'une action départementale (« Fais ton cirque » depuis 2008) s'est poursuivie sous le nom de « Tout un cirque » dans ces deux territoires.

C'est en fait l'expérimentation menée avec la métropole bordelaise dans le cadre des Juniors du Développement Durable (JDD) qui s'est achevée en 2015 pour la part éducation artistique et culturelle (- 2500 €). Si la présence artistique (23 lieux de représentation en 3 ans – 2 spectacles créés) a démontré toute sa validité, le nombre d'ateliers à l'année demeurait faible (12). La métropole a décidé en juillet 2015 d'intégrer ces parcours culturels à l'ensemble des parcours Développement Durable, sans spécificité propre, et donc sans apport de l'iddac.

Le budget réalisé de la territorialisation de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles s'est donc amoindri : 31 368 € en 2015 en coûts directs contre 51 975 € en 2014.

Inscrits dans le cadre du Schéma Départemental des Apprentissages Culturels (SDAC), les programmes départementaux PACAP et Tremplins Scènes croisées ont été maintenus en 2015 comme les années précédentes. Master class croisées entre écoles de musiques municipales et associatives, de répertoire et actuelles pour l'un, tremplins, journées d'informations pour les groupes sur la vie associative et tournée régionale pour l'autre ont scandé l'année sans nouveauté notable. L'agence demeure fortement impliquée dans l'animation de la communauté partenariale mais ne dispose plus des financements nécessaires à son soutien et à ses actions depuis 2013.

Le budget réalisé consacré par l'iddac aux apprentissages culturels s'établit à 14 272 € sans modification par rapport à 2014 (14 817 €)

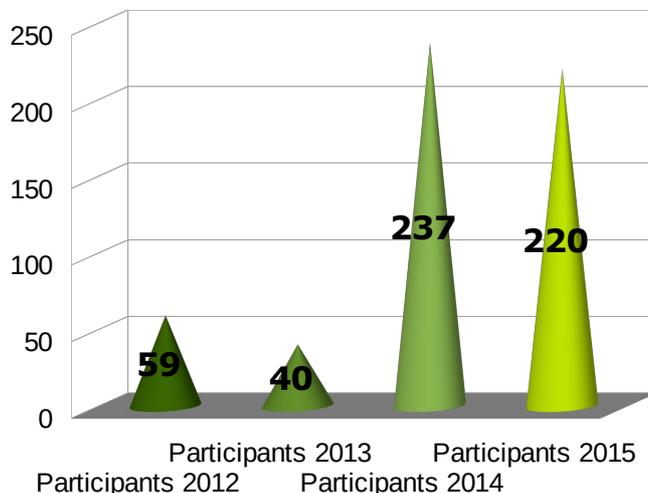
Au final, Education et Pratiques artistiques et culturelles ont vu leur budget diminuer en 2015 de 18 360 € correspondant peu ou prou à la baisse des recettes directes et de subvention sur les programmes territorialisation : - 14 150 € de subvention de la Drac Aquitaine, - 2 500 € de subvention Bordeaux Métropole et - 1 522 € de recettes d'activités soit un total de - 18 172 €.

## Arts, culture actions sociales

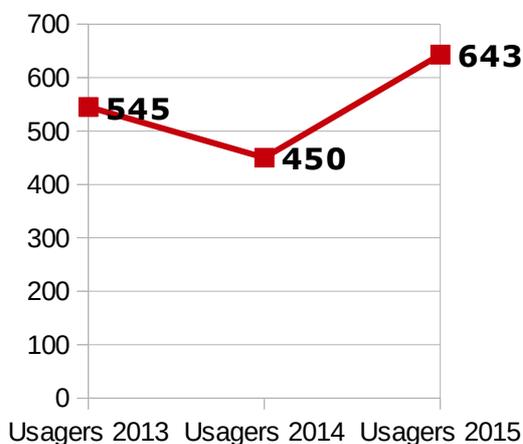
L'agence culturelle poursuit l'extension de ses actions en direction de l'action sociale, en lien avec la Direction de la Culture et de la Citoyenneté et les services sociaux du Conseil Départemental (Direction de l'Intervention et du Développement Social - DIDS, Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille -DPEF, Direction des Actions pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées – DPAH). Le budget réalisé consacré a ces actions a progressé de 36 162 € passant de 188 202 € à 224 364 € en coûts nets.

### L'enfance en difficulté

Les projets artistiques et culturels avec les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à destination d'enfants et de jeunes en grande difficulté d'inclusion, poursuivent leur déploiement (13 maisons d'enfants à caractères social accompagnés en 2015 contre 12 en 2014, dont 4 nouvelles MECS). Ces actions sont menées grâce à l'appui conséquent et volontariste de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF) du Conseil Départemental, traduit par une aide financière pour l'agence culturelle départementale de 80 000 € (+10 000 € par rapport à 2014). Pour la première fois, une journée de restitution inter-MECS a été organisée au Glob Théâtre, sous la coordination artistique de Monique Garcia et de Guillaume Hillairet. Cette journée départementale a réuni 105 enfants venus présenter leurs travaux, 44 éducateurs et les 18 artistes des projets.



### L'insertion



Le nombre de Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) engagées dans des actions culturelles dans le cadre des Projets de Développement Social et Culturel (PDSC) en lien avec les partenaires culturels du réseau médiation et l'agence a de nouveau progressé : 13 en 2015 contre 10 en 2014 avec 3 nouvelles entrantes pour un nombre de bénéficiaires en naturelle augmentation (713 en 2015) et 8 projets artistiques au long cours réalisés en lien avec l'iddac. La deuxième journée départementale culture/social organisée en octobre 2015 au Rocher de Palmer a rassemblé 267 participants soit 100 de plus que l'année précédente répartis entre habitants, travailleurs et partenaires sociaux, artistes et médiateurs culturels et représentants institutionnels des différents niveaux de collectivités, preuve en est s'il en est besoin de

l'intérêt porté à ces initiatives. Une étude évaluative collaborative de 3 projets artistiques a été conduite sur le deuxième semestre 2015, et restituée en mars 2016.

Le projet européen Grundtvig (25 K€) sur la thématique " la participation des habitants dans les projets artistiques et créatifs socialement engagés " a connu une importante actualité en 2015 : déplacement à Bruxelles d'un groupe d'habitants, usagers de la MDSI du Bouscat et de travailleurs sociaux, venus témoigner des actions menées dans le cadre d'un atelier de pratique théâtrale et d'écriture, en partenariat avec le Glob Théâtre ; il s'est achevé en avril 2015 à Bordeaux par le regroupement des artistes, travailleurs sociaux, habitants et opérateurs culturels d'Italie, de Lituanie, d'Angleterre et de France (Bagnole et Gironde). Les séminaires et la rencontre finale, pour lesquels l'agence a obtenu un financement 2015 de l'Europe de 18 000 € sont venus enrichir les échanges de pratiques professionnelles au croisement de l'artistique et du social et la production d'outils communs, librement accessibles sur le net.

### *Le handicap*

Enfin, Les missions de formations dédiées à l'agence départementale dans le cadre du Schéma départemental du Handicap se partagent avec le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) et la Bibliothèque Départementale de Prêt. Les journées de formation mises en place, pour une part territorialisées, ont réuni 50 personnes soit 30 de moins que l'année précédente. Peut être faut-il y voir les conséquences du report de l'application de la Loi sur l'accessibilité et le handicap ?

Le coût total net direct et semi direct des actions menées dans le domaine social s'établit à 224 365 €, en forte progression (+ 19 %) qui font suite au +82 % entre 2013 et 2014, preuve de la montée en investissement de l'agence départementale dans cette inter-sectorialité publique avec un soutien financier accru de l'action sociale départementale. Les dispositifs culture et actions sociales de l'agence représentent dorénavant 11 % (contre 9% en 2014) du total des subventions affectées à l'iddac.

Toutes les actions menées dans le cadre de l'accessibilité aux pratiques culturelles et artistiques s'appuient sur des conventions, plans, schémas et protocoles de la collectivité départementale. Elles permettent également à des artistes et à des compagnies d'accroître leurs compétences eu égard aux spécificités de leurs interventions et de faire part de leur enrichissement artistique au travers des rencontres et échanges ainsi générés. Indirectement, et parfois directement (apports en co-production, résidences créations, productions d'œuvres collectives), les actions artistiques menées dans le cadre de la médiation participent au soutien à la création apporté par l'agence aux équipes artistiques et à l'économie de leurs projets.

## **VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE - CREATION**

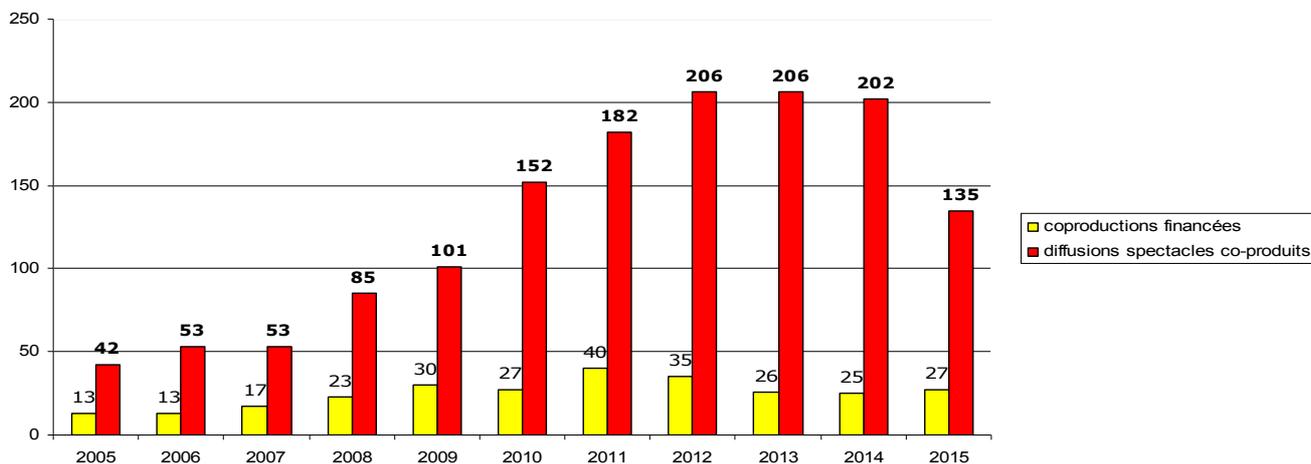
Le réalisé consacré à la création et à l'économie de la culture qui s'établit à 342 205 € en 2015 en coûts nets directs et semi-directs est demeuré quasi similaire à 2014 (+ 3 229 €), tout comme le réalisé Arts, patrimoines et paysages (+ 2 907 €). Ces budgets ont été réalisés à 94% au regard du prévisionnel. Pour autant, les recettes ayant progressé dans ces deux domaines de 15 538 € (refacturation aux partenaires, droits de suite) il peut être considéré qu'après plusieurs années de réduction, l'aide financière directe de l'agence<sup>5</sup> aux compagnies et créateurs artistiques de notre région a connu une légère progression et ce malgré un financement public de l'Etat-Drac Aquitaine comme des autres collectivités publiques sans progression sur cette mission.

### ***Création et économie de la culture : co-production, résidences et mutualités***

Pour autant, l'aide directe en production et en diffusion de l'agence s'établit dorénavant à 127 098 € en coûts nets contre 162 310 € soit une baisse de - 35 212 €. L'agence a donc réduit son aide directe aux structures d'entrepreneuriat artistique, cette baisse 2015 faisant suite à la réduction budgétaire de - 37 K€ de 2014 soit une baisse en deux ans de -36 %. Le nombre de coproductions soutenu est quant à lui resté stable, ce qui implique un volume d'aide par projets artistiques moins conséquent que précédemment.

Comme annoncées et déjà engagées dans l'année 2014, les créations au répertoire des compagnies soutenues dans les années antérieures ayant achevé leur distribution, la diffusion des spectacles co-produits connaît une forte baisse pour la deuxième année consécutive : 90 diffusions des co-productions de l'agence départementale se sont déroulées en Gironde pour 151 en 2014 et 176 en 2013, hors P'tites Scènes. Cumulés aux chiffres des P'tites Scènes comme le graphique des années précédentes, les productions artistiques soutenues par l'agence ont joué 135 fois en Gironde.

<sup>5</sup> L'iddac apporte également des aides à la création dans le cadre de ses missions d'éducation artistique et culturelle, d'arts et actions sociales et dans le cadre des productions liées à arts, patrimoines et paysages.  
Rapport moral et financier 2015 iddac – Conseil d'administration du 9 mai 2016



Toutefois, non par compensation mais afin de répondre à un besoin de présence artistique plus durable dans un territoire, le nombre de résidences artistiques soutenues par l'agence a progressé, ainsi que les moyens attachés : 56 554 € y ont été consacrés pour 22 résidences (dont 3 pour les P'tites Scènes). Ces dernières sont demeurées stables en diffusion (45) en raison d'un nombre de partenaires en léger accroissement et d'une solidarité active de cette communauté malgré les difficultés rencontrées par les parties prenantes.

En 2015, les P'tites Scènes ont fêté leurs dix ans et leur cinquième charte, qui marque un développement de la communauté. La charte intègre dorénavant un fonds commun, équitablement réparti - une contribution critérisée de 250 à 800 € /an complétée par l'iddac à hauteur de 200 € à 750 €-, qui permet la prise en compte du salaire de répétitions des artistes et techniciens lors des résidences de pré-production ainsi que les hébergements et transports pour les artistes non girondins. Pour la première année, une levée de fonds a donc été réalisée auprès des membres de la communauté ce qui explique la progression des recettes de mutualités qui au delà des droits de suite passent de 8 296 € à 19 273 €.

### **Arts, patrimoines et paysages**

Les recompositions territoriales successives depuis 2000 ont brouillé -et brouillent- les représentations des personnes habitant les territoires girondins. Les intercommunalités, hormis celles qui disposaient d'une antériorité de coopération, peinent à être identifiées. Dans le même temps, la notion de patrimoine, « bien commun » connaît des évolutions sensibles substituant à la seule notion de bâti la nécessité d'un patrimoine croisant des éléments matériels et immatériels et l'appropriation sociale de ces derniers. Issus de l'histoire, de la géographie et de l'aménagement du(des) territoire(s), les patrimoines culturels et naturels sont au cœur de la question des paysages, de leur traduction urbanistique et des cadres de vie.

C'est pourquoi l'agence est associée, depuis 2013, aux politiques de valorisation des patrimoines paysagers girondins inscrites au schéma départemental de gestion et valorisation des Espaces Naturels Sensibles. De même, dans le cadre de la démarche d'Agenda 21 et de l'été métropolitain de la Métropole, l'agence participe à la découverte des espaces publics carrefours des mobilités métropolitaines, par une approche artistique et culturelle afin de faire se révéler et de sensibiliser les personnes résidents ou séjournant dans la métropole.

Les opérations initiées en 2014 se sont donc poursuivies en 2015 : avec la Cie Palabras dans le cadre de l'été métropolitain avec le « Grand Matin » placé dans des vorticules spatio-temporels spécifiques de l'agglomération (9 matins de 5h à 12h à Bègles, Talence et Lormont à des croisements intermodaux situés sur les voies des Trams A,B et C), avec Olivier Villanove et sa proposition artistique « Dormeuse » à la Lagune de Contaut d'Hourtin avec le service de l'environnement du Département et l'Office National des Forêts mais encore à Mérignac et Floirac (6 représentations). Simultanément a été initiée une première résidence de travail avec l'auteur Rémy Chechetto dans le cadre de la réouverture de l'Ile Nouvelle, qui devrait intervenir en 2016, ainsi que des temps de résidences avec Sébastien Laurier autour des sources « miraculeuses » du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, et avec la Cie des Limbes sur l'œuvre d'Elisée Reclus. Toutes ces créations artistiques tendent à générer une autre relation entre environnement naturel et culture des personnes, ceux qui y résident comme ceux qui y pèrègrinent, susceptibles

de mieux faire connaître la richesse parfois insoupçonnée des patrimoines girondins et de générer un sentiment d'appartenance et d'appropriation d'un bien commun.

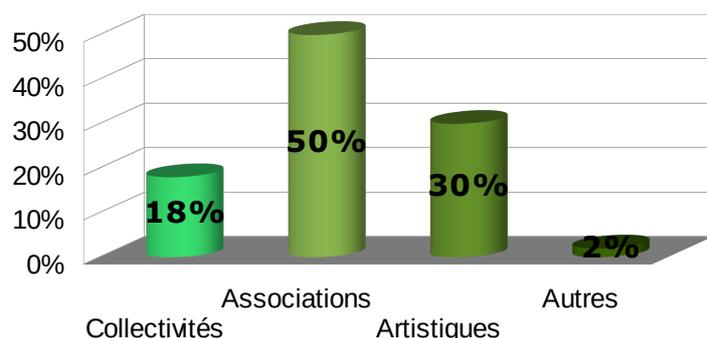
Le total réalisé en coût net semi complet s'est établi à 81 156 € quasi similaire à 2014 (+ 2907 €). Les actions reposent pour une grande part sur le capital humain du Département et de l'agence, modeste dans ses implications financières (47 651 en coûts directs nets) mais important dans son appropriation et dans le questionnement de ses pratiques professionnelles. 20 000 € sont apportés par la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental, 15 000 € par Bordeaux Métropole et pour la première année, des partenariats de terrain ont permis de générer 6 951 € de recettes. Le budget n'a pas été consommé dans son intégralité (76 %) en raison du décalage des travaux concernant l'Ile Nouvelle et conséquemment des résidences qui devaient s'y dérouler.

Enfin, soulignons que ce lien entre nature et culture fait l'objet depuis la rentrée 2015 d'un parcours d'éducation artistique et culturelle intégré aux billets courant verts du Département afin que des établissements scolaires puissent bénéficier d'un parcours à l'année croisant artistes et naturalistes.

## **AMENAGEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES – INGENIERIE ET RESSOURCES TERRITORIALES**

L'ingénierie, les ressources et services territoriaux représentent toujours le premier domaine d'intervention de l'Institut avec 27% des subventions affectées. Le réalisé 2015 fait apparaître une croissance des dépenses et recettes qui s'établissent à 573 929 € en coût nets directs et semi-directs soit une progression en coûts nets de 27 350 € (+ 5%). Le taux de consommation du budget a été de 99 %.

### **Les formations et les ressources numériques**



28 sessions de formations (21 en 2014) ont été organisées en 2015 dont 14 en interdépartemental (8 en 2014). Elles ont rassemblé 358 personnes contre 410 en 2014, hors rencontres.

Le coût direct net des sessions de formation s'établit à 27 586 € soit en augmentation de 13 369 € par rapport à 2014 correspondant à la progression du nombre de sessions.

### **Les sessions 2015**

- 358 participants aux formations (410 en 2014 - 209 en 2013 - 410 en 2012)
- 92 % de girondins, 7% aquitains hors Gironde, 1% national
- taux de remplissage sessions départementales : 85% (8,5 personnes/sessions)
- 240 participants aux parcours interdépartementaux

En parallèle, les services numériques de l'agence, avec le nouveau site [iddac.net](http://iddac.net) ouvert en septembre 2014, ont vu croître leur fréquentation : 25 000 visiteurs uniques sur l'année 2015 contre 18 515 en 2013 (chiffres 2014 non significatifs). Une fréquentation alimentée par le développement de l'offre numérique de l'agence sur les réseaux sociaux, la page Facebook de l'iddac enregistrant 4 972 « fans » (en progression par rapport à 2014) et le compte Twitter 1 385 « followers », en progression lui aussi. Ce développement numérique étant animé et réalisé par les forces vives de l'agence.

### **L'aide et le conseil technique**

Après la baisse conséquente de 2014 liée à la fermeture des deux établissements territoriaux de la Haute Gironde et du Médoc, le nombre de prêts matériels est demeuré stable entre 2014 et 2015 (- 9 prêts ; - 1 sur le parc central). Seule antenne encore en fonctionnement hors Collectif Local des Artisans du Spectacle dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne (structure autonome dont les prêts ne sont pas intégrés aux données de l'Agence), iddac Haut Entre Deux

Mers voit ses prêts iddac se réduire par rapport à 2014. A noter que les prêts effectués par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde pour lesquels l'agence départementale reçoit une subvention de 3 300 € pour gestion de son matériel ne sont pas comptabilisés.

En terme de conseil à l'équipement et d'interventions extérieures, l'activité de l'aide technique de l'agence est en progression avec 13 conseils à l'équipement, 5 suivis de projets, 12 participations à l'élaboration de cahiers des charges et 2 instructions de dossiers pour la collectivité départementale. Les techniciens sont également intervenus en 2015 dans des actions d'éducation artistique et culturelle (17 présentations maquettes techniques) et liant culture et social : 12 conseils à l'accessibilité des équipements pour des personnes en situation de handicap et une intervention au centre pénitencier de Gradignan, liée aux P'tites Scènes, dans le cadre de la semaine d'insertion et d'initiation aux techniques du spectacle.

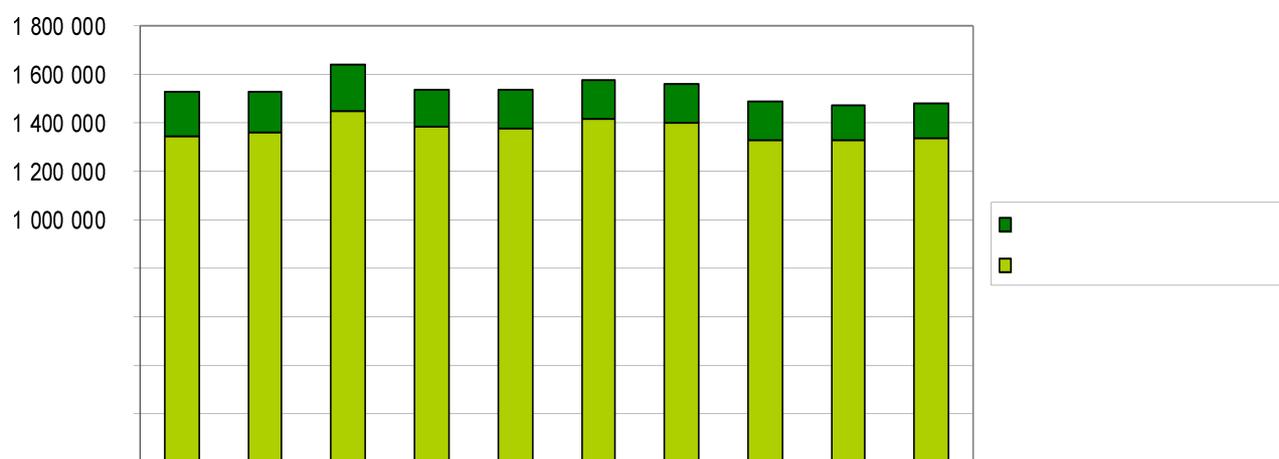
L'aide technique iddac représente en dépenses directes 51 457 € pour des recettes en légère diminution : 38 824 €(- 4,4 %) soit un coût net qui s'établit à 12 633 €.

### 3 – FRAIS DE STRUCTURE ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

#### DES DEPENSES DE STRUCTURE EN LEGERE AUGMENTATION

Après une baisse régulière sur les années précédentes, les frais de fonctionnement général ont pu être maintenus à un niveau plancher : ils ont été réalisés à 96% par rapport au budget prévisionnel réactualisé pour un total de 150 K€ (contre 146 K€ en 2014). Ceci, malgré une augmentation des honoraires, liée à la réalisation d'une étude sur la situation fiscale de l'iddac au regard des impôts commerciaux (2 K€) d'une part, et d'un surcoût sur notre abonnement en matière de conseil social d'autre part (+ 5 K€) ayant traits à la renégociation de notre accord d'entreprise sur l'aménagement des temps de travail, et à la préparation des départs de personnels. Les frais de déplacements ont continué de diminuer suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule en 2014 (- 5 K€) de même que les frais postaux et téléphoniques (- 2 K€). Les frais de communication (10 K€) sont restés à leur niveau très faible de 2014, et sont dorénavant intégrés aux frais de structure (11 K€ en 2014).

Les frais de personnels et de charges ont progressé de +1 % comme en 2014. Ils s'établissent au final à 1 360 K€ soit une augmentation de 16 K€. AU 31/12/2015, l'effectif des personnels permanents de l'iddac s'établit dorénavant à 28,6 ETP contre 29,52 précédemment. L'impact des départs décidés courant 2015 sera sensible sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016 avec un effectif ramené à 24,6 ETP au 1/07/2016. Enfin, et conséquence d'un nombre d'établissements en recul, la cotisation économique territoriale de l'agence demeure modeste : 5 698 €.



Les dépenses de structure 2015 s'établissent au final à 1 526 K€, en augmentation de 20 K€, et sont conformes au prévisionnel réactualisé à +/- 1%.

## UNE AIDE DEPARTEMENTALE REDUITE POUR DES SUBVENTIONS HORS DEPARTEMENT CONSTANTES

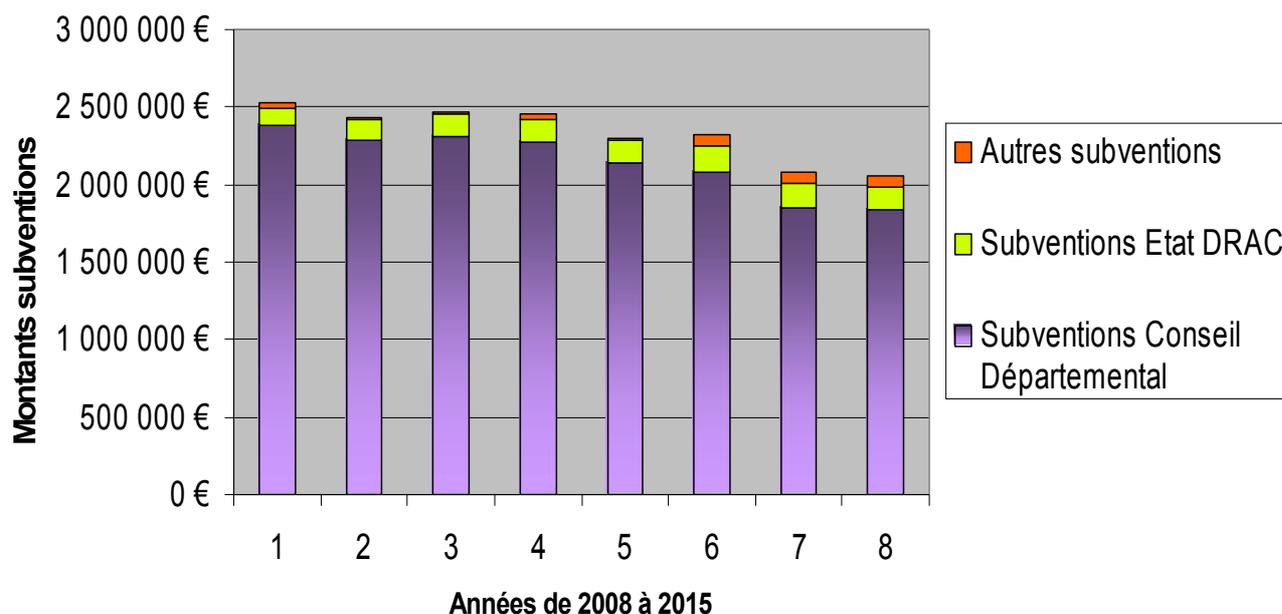
La subvention départementale s'établit à 1 840 550 € et intègre, en complément de l'aide attribuée au titre de la culture et de la citoyenneté, le soutien financier d'autres domaines de l'intervention départementale : 80 000 € sont issus de l'aide sociale pour l'enfance (+ 10 K€) et 20 000 € de l'environnement (- 15 K€) soit un différentiel de - 5 K€ par rapport à 2014.

L'aide financière de la région Aquitaine à l'agence départementale girondine, qui tient compte du nombre de lycées inscrits dans des actions d'éducation artistique et culturelle, a été de 13 500 €.

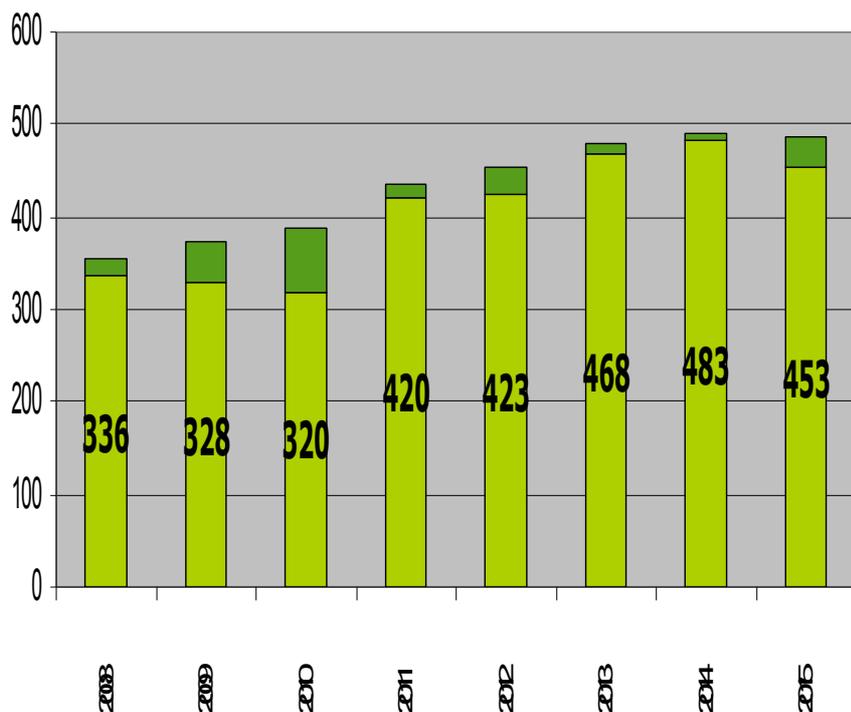
L'aide financière de la Drac Aquitaine - Ministère de la Culture et de la Communication est cette année en diminution, après plusieurs années de croissance, soit - 14 150 € en raison du transfert des financements consacrés aux Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle aux EPCI à compter de la signature des contrats. Avec la subvention de l'Education nationale (2 000€) l'aide financière de l'Etat s'établit à 145 650€ contre 161 650 € en 2014.

Enfin, si l'aide de Bordeaux Métropole connaît une forte baisse en 2015 (- 17 500 € / 2014) l'iddac a pu bénéficier pour la troisième année consécutive d'une subvention pour les actions menées dans le cadre du développement durable (17 500 €) et d'une subvention dans le cadre de l'été métropolitain (15 000 €).

### Evolution des subventions



La part de subventions publiques, bien qu'en augmentation de 4 %, représente 90,4 % du financement de l'agence contre 91,2 % en 2014, du fait de la progression de nos recettes d'activité (+ 16 K€) et de l'impact des remboursements AFDAS sur notre plan de formation et des remboursement de sécurité sociale (arrêt maladie longue durée d'une salariée) affectés aux frais de personnel (+11 K€).



Le nombre d'adhérents-cotisants de l'agence ne progresse en revanche plus (453 contre 483 en 2014, 468 en 2013, 455 en 2012) même si les collectivités adhérentes se maintiennent malgré la gratuité accordée au Réolais en Sud Gironde. C'est le tissu associatif qui voit son nombre d'adhérents-cotisants reculer (-15,5 %) faiblement compensé par une hausse du nombre d'établissements scolaires (+16%), résultat pour ce dernier chiffre de l'expansion des actions d'éducation artistique et culturelle dans le secondaire. En conséquence, les recettes de cotisations, malgré l'augmentation votée en Assemblée générale, ne progressent pas (60 041€).

## LES INVESTISSEMENTS

Les investissements, dont le financement et les amortissements sont assumés par l'Institut, ont été réalisés conformément aux prévisions. Le développement d'un logiciel pour le suivi administratif des formations (inscriptions, conventions) initialement prévu en investissements a été affecté aux dépenses d'activités, ce qui explique un taux de consommation de 84 % seulement. Les investissements s'établissent au final à 17 960 €.

## LES PROJETS ASSOCIATIFS

Dans le prolongement des mesures de restriction prises en 2013 et 2014, la réalisation des projets associatifs a été limitée à l'aboutissement d'actions découlant d'engagements antérieurs, et cohérents avec l'évolution de nos missions, pour un total de 11 000€ :

- poursuite des accompagnements des projets locaux d'éducation artistique en préfiguration (étude CDC Artolie/Réolais) ;
- fin de la boîte à outils réalisée par la Compagnie Gilles Baron autour de la création de Mauvais sucre sur une thématique d'éducation à la santé ;
- poursuite des bilans de compétences réalisés par des membres du personnel, en lien avec l'évolution de nos missions.
- Initialement budgétisées en projets associatif, les dépenses liées à la réalisation d'outils de capitalisation rattachés à une action ont été imputées aux activités concernées : film réalisé par d'Asques et d'Ailleurs autour du CLEA « Au fil de l'Eau » (déjà téléchargeable sur le site iddac.net) et accompagnements de projets d'innovation sociale et territoriale par la Fabrique à Initiative d'ATIS pour les activités « Ingénierie et ressources ». Ceci, afin de prendre en compte la réalisation de traces d'une part, et une dimension d'innovation d'autre part, dans le cadre des budgets activités eux-mêmes. Il s'en suit un taux de consommation du budget des projets associatifs 2015 de 41 %.

Au titre des investissements, l'iddac a poursuivi ses expérimentations d'essaimage dans le cadre de la "galaxiddac" avec un complément d'apport en capital à la Scop Glob Théâtre à hauteur de 2 200 €<sup>6</sup>. Les autres apports en capital prévus pour 2015 n'ont pu être réalisés, en raison du temps

<sup>6</sup> Récapitulatif des parts iddac au 31/12/2015 :

- au capital de la Scop Glob Théâtre : 9 800 €

- au capital de la SCIC Culture et Santé en Aquitaine : 1 000€

de déploiement des deux projets de SCIC dont l'iddac est depuis l'originare partenaire : LABA et CLAS, qui devraient voir le jour courant 2017.

Le réalisé projets associatifs s'est au total élevé à **13 200 €** en 2015.